ALCOOL-IN

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

SYNDROME DE KORSAKOFF

Par 1ptitefolie Postée le 21/08/2022 16:40

Bonjour, mon mari est alcoolique mais ne veut pas arrêter le "plaisir" de prendre de l'alcool. Pour lui, qui a 75 ans, c'est le seul plaisir qu'il lui reste..... Pourtant je le vois diminuer rapidement. Perte de mémoire antérétrograde, perte d'équilibre et vertige au lever, confusion dans l'espace, saute d'humeur, et dépression (plus aucune envie). Un mollusque sur une chaise un verre de blanc à la main. Il mange un peu mais se nourrit mal. Je pense au syndrome de KORSAKOFF et j'ai écrit une lettre à son mèdecin traitant pour l'informer de la situation. Moi-même, depuis 2 ans, je prends TOUT en charge dans la maison et à l'extérieur. Je craque et sur les conseils de mon médecin je rentre en clinique pour me renforcer physiquement et surtout psychologiquement. J'ai peur de le laisser seul, même si je sais qu'il est encore capable de se nourrir. Mais pour tout le reste, je ne sais pas ce qu'il fera. J'ai demandé à notre aide ménagère de venir plus souvent. Comment faire pour savoir s'il est atteint du syndrôme sachant qu'il ne veut pas être hospitalisé? merci de votre réponse

---

Mise en ligne le 22/08/2022

Bonjour,

Nous comprenons votre sentiment d'impuissance, et l'impact que cette situation peut avoir sur votre santé mentale.

Vous avez bien fait de vous rapprocher de votre médecin, et d'entreprendre un séjour en clinique pour prendre soin de vous.

Aujourd'hui, vous soupçonnez un syndrome de Korsakoff chez votre mari. Le diagnostic du syndrome de Korsakoff peut être effectué par des professionnel-le-s de santé, avec recours à l'imagerie médicale (IRM notamment). Cependant, pour poser le diagnostic, il est nécessaire d'avoir entrepris un sevrage de l'alcool, afin de bien faire la distinction entre les effets de l'alcool et les symptômes du syndrome.

Pour le moment, votre mari n'envisage pas de se détacher de l'alcool, en dépit de problèmes de santé et de troubles de l'humeur. Il n'est malheureusement pas dans votre pouvoir de le contraindre à arrêter.

Cependant, si son état se dégrade (mise en danger, chute...), il vous est possible d'envisager l'hospitalisation à la demande d'un tiers. Il s'agit d'une procédure qu'un médecin peut mettre en place en cas de danger imminent. Votre mari pourrait être en observation pendant quelques heures ou jours, pour faire un bilan de santé. A la suite de quoi, si les examens le nécessitent, il pourrait être hospitalisé plus longuement.

Nous sommes sensibles à ce que vous traversez: perte de complicité, charge de travail domestique importante, fatigue chronique, stress... Dans une précédente réponse, nous vous avions suggeré de vous rapprocher d'un CSAPA. Nous renouvelons cette proposition, et nous vous glissons deux adresses en fin de réponse.

Par ailleurs, nous vous encourageons à vous rapprocher de dispositifs pour les aidants familiaux. Il s'agit d'espaces destinés à soutenir et accompagner les personnes qui prennent soin d'un proche en grandes difficultés. Cela pourrait vous permettre de vous sentir moins isolée, et de bénéficier d'une aide concrète. Nous vous ajoutons le lien de la présentation de ce dispositif dans la Loire.

N'hésitez surtout pas à nous recontacter en cas de besoin. Notre service est ouvert tous les jours sans exception, par téléphone au 0 980 980 930, entre 8h et 2h.

Prenez bien soin de vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

PERMANENCE DU CSAPA RIVE DE GIER - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

7, rue des Prairies
Maison des services
42410 PELUSSIN

Tél : 04 77 74 90 89
Site web : addictions-france.org/
Secrétariat : Lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h30, mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le jeudi de 8h30 à 13h et de 14h à 17h30
Accueil du public : Mardi de 9h30 à 15h

Voir la fiche détaillée

CSAPA 42 (DU CENTRE HOSPITALIER DE FIRMINY)

58 rue Robespierre
42100 SAINT ETIENNE

Tél : 04 77 21 35 13
Site web : www.csapa42.fr/
Secrétariat : Lundi de 9h à 17h Mardi de 9h à 19h Mercredi de 9h à 16h30 Jeudi de 9h à 19h Vendredi de 9h à 17h et 2 Samedis par mois de 9h à 12h
Accueil du public : Lundi de 9h à 17h Mardi de 9h à 19h Mercredi de 9h à 16h30 Jeudi de 9h à 19h Vendredi de 9h à 17h et 2 Samedis par mois de 9h à 12h

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Pour les aidants familiaux